MERCREDI 1er SEPTEMBRE 2021

LANCEMENT DE LA PHASE 2 DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN



MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE, TERRITOIRE EXEMPLAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Mesure phare de Montpellier Méditerranée Métropole en faveur de la transition écologique et solidaire, unique en France par son ampleur, la gratuité des transports en commun connaît une nouvelle étape marquante.

À compter de ce 1er septembre 2021, tous les habitants de la métropole de Montpellier âgés de moins de 18 ans et de plus de 65 ans bénéficient de la gratuité sur le réseau TaM, dès lors qu'ils ont effectué les démarches d'obtention du Pass gratuité.

Depuis le 1er juillet, date d'ouverture des demandes, plus de 30 800 pass gratuité ont déjà été délivrés, soit plus que le nombre d'usagers de ces tranches d'âge précédemment abonnés aux transports en commun.

Après l'instauration du Pass week-end gratuit en septembre 2020, Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, poursuit la mise en œuvre de ses engagements de campagne, avec en ligne de mire la gratuité totale fin 2023 pour tous les habitants de la Métropole de Montpellier. Une réalisation qui positionnera Montpellier comme un territoire exemplaire de la transition écologique et solidaire.

Sommaire :

PAROLES AUX ÉLUS P.3

1 – **UNE MESURE PHARE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, UN ENGAGEMENT DE CAMPAGNE TENU** P.4

2- LA 2ème PHASE DE LA GRATUITÉ : DES DÉMARCHES FACILITÉES, UNE HAUSSE DES ABONNÉS P.6

3- RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT DE TOUS LES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE P.10

4- AGIR POUR LE CLIMAT AVEC UN DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE DES TRANSPORTS DÉCARBONÉS À MONTPELLIER P.12

Avec l'engagement pour la gratuité des transports, Montpellier porte une grande ambition écologique et sociale ; c'est la première métropole de France à la mettre en œuvre à cette échelle.
La grande question du XXIe siècle, marqué par la prise de conscience de l'urgence climatique, sera la question du droit à la mobilité durable. Au cœur de ce nouveau modèle, une écologie positive qui offre de nouveaux droits et concilie solidarité et environnement.

Michaël DELAFOSSE,
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

La gratuité des transports en commun est un engagement emblématique de notre stratégie : le choc des mobilités. Cette nouvelle étape de la gratuité concerne près de 200 000 personnes, soit 42% de la population. Sous l'impulsion du président de la Métropole, des investissements records seront consacrés durant ce mandat à développer des mobilités décarbonées. Notre territoire innove pour réduire l'autosolisme, mieux partager l'espace public, augmenter la qualité de l'air, et améliorer le cadre de vie des métropolitains.

Julie FRÊCHE
Vice-présidente déléguée au transport et aux mobilités actives

TaM accompagne la Métropole dans cette révolution des transports que constitue la gratuité et met en œuvre ses orientations. Pour réussir cette grande ambition, les équipes TaM se sont déployées avec une grande efficacité pour accompagner les usagers et orienter leurs démarches. Le succès est au rendez-vous et nous pouvons être fiers d'avoir atteint un nombre d'abonnés record à l'occasion de cette deuxième phase de la gratuité.

Laurent NISON,
Président de TaM

1 – UNE MESURE PHARE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, UN ENGAGEMENT DE CAMPAGNE TENU

MONTPELLIER, 1ERE MÉTROPOLE FRANÇAISE À INSTAURER LA GRATUITÉ

Montpellier Méditerranée Métropole est la première métropole française à mettre en œuvre la gratuité des transports pour ses habitants.

Engagement de campagne de l'équipe conduite par Michaël Delafosse, maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, l*a gratuité des transports a fait partie des tout premiers actes du nouvel exécutif, avec une adoption par le Conseil métropolitain dès juillet 2020, et une mise en place de la première phase de gratuité (Pass week-end) en un temps record, le 5 septembre 2020.*
Avec l'élargissement de la gratuité aux moins de 18 ans et aux plus de 65 ans au 1er septembre 2021, l'engagement se poursuit et s'amplifie, avant la gratuité totale du réseau en 2023, positionnant Montpellier comme la métropole française la plus avancée en ce domaine.

©Hugues Rubio – Montpellier Méditerranée Métropole



METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Montpellier Méditerranée Métropole met en œuvre la transition écologique et se positionne comme pionnière avec des solutions ambitieuses pour lutter contre le réchauffement climatique. Instituer la gratuité des transports pour les habitants de la Métropole permet de protéger l'environnement en incitant aux changements de comportement sans pénaliser les plus fragiles. Grâce à cette nouvelle mesure, Montpellier deviendra une métropole exemplaire pour relever ce défi.

RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES

L'augmentation du pouvoir d'achat est une revendication forte pour de nombreux habitants de la métropole et tout particulièrement de la ville de Montpellier où les difficultés sociales sont importantes. La gratuité des transports permettra à de nombreuses familles qui ne pouvaient pas bénéficier d'une tarification réduite (aujourd'hui elle n'existe que pour certains chômeurs ou bénéficiaires du RSA…), d'économiser sur les dépenses de transport.



MIEUX REDISTRIBUER L'IMPÔT DES MONTPELLIÉRAINS

Alors que les visiteurs extérieurs à la métropole payent leurs transports en commun une seule fois à travers l'achat du billet, les habitants de la métropole les financent trois fois : une 1ère fois à travers les tickets ou l'abonnement ; une 2e fois à travers leurs impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) ; une 3e fois à travers le versement mobilité (ex versement transport) payé par les entreprises où ils travaillent. La gratuité des transports permet ainsi de mieux redistribuer l'impôt des Montpelliérains.

SOUTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

Le commerce de proximité, en particulier celui du centre-ville de Montpellier, a subi une année de crise sanitaire extrêmement difficile, s'ajoutant à la concurrence des zones commerciales périphériques facilement accessibles en voiture. Parmi les nombreuses mesures de relance de son attractivité, celle de la gratuité des transports a fait ses preuves dans d'autres agglomérations tout en protégeant l'environnement.

2- LA 2ème PHASE DE LA GRATUITÉ : DES DÉMARCHES FACILITÉES, UNE HAUSSE DES ABONNÉS

UNE MISE EN ŒUVRE PAR PHASE, UN CALENDRIER RESPECTÉ

Dès le lancement de la gratuité, le choix retenu a été celui d'une mise en place progressive en plusieurs phases pour concilier politique publique innovante et sérieux budgétaire. Le calendrier annoncé dès juin 2020 est tenu et respecté : après l'instauration de la gratuité les week-ends depuis le 5 septembre 2020, la gratuité est étendue aux usagers de moins de 18 ans et de plus de 65 ans, tous les jours, sur l'ensemble des bus et des tramways du réseau TaM.

Ce nouveau Pass gratuité - 18 ans et + de 65 ans s'ajoute donc au Pass week-end gratuit qui continue de fonctionner jusqu'à la mise en place de la gratuité totale pour les habitants de la Métropole à l'horizon de la fin 2023.

Les autres abonnés de la Métropole âgés de 18 à 64 ans bénéficient également de la politique volontariste de la collectivité, avec une baisse de leur abonnement d'au moins 10%.

Comme annoncé, l'objectif de gratuité totale sera réalisé à mi-mandat, positionnant ainsi Montpellier comme la première métropole française à instaurer ce droit à la mobilité à une telle échelle.





UN DISPOSITIF PLEBISCITÉ PAR LES JEUNES ET LES SENIORS

Depuis le 1er juillet, date d'ouverture des demandes, les Espaces Mobilité TaM, le site tam-voyages.com et l'application M'Ticket ont enregistré une forte hausse des demandes d'abonnements : **en moins de deux mois, les agents ont traité l'équivalent du volume annuel de demande,** *signe de l'engouement autour de cette deuxième phase de la gratuité.*

Depuis plus de 30 800 pass gratuité ont déjà été délivrés, soit plus que le nombre d'usagers de ces tranches d'âge précédemment abonnés, dont à ce jour **19 500 Pass pour les – de 18 ans et 11 300 Pass pour les + de 65 ans.**

30 800 PASS

déjà délivrés avant même le démarrage de la mesure au 1er septembre, pour les – de 18 ans et les + de 65 ans

2/3 DE NOUVEAUX ABONNÉS

environ dans les demandes de Pass gratuité enregistrées depuis le 1er juillet 2021

ATTIRER DE NOUVEAUX USAGERS ET FIDÉLISER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS

Avec la gratuité des transports, Montpellier Méditerranée Métropole offre de nouvelles solutions de mobilité pour aujourd'hui et participe à créer pour demain une nouvelle vision des déplacements en ville pour les futures générations, libérée de la dépendance aux énergies carbonées.

Parmi les demandes de Pass gratuité enregistrées depuis le 1er juillet, près des 2/3 sont des nouveaux abonnés des transports en commun. Des chiffres encourageants sur la volonté des citoyens de faire évoluer leurs habitudes de transport.



©Cécile Marson – Montpellier Méditerranée Métropole

Grâce à l'instauration de la gratuité, et ce malgré un contexte sanitaire pénalisant, le réseau de transport montpelliérain attire de nouveaux usagers et de fidélise les nouvelles générations.

UNE DÉMARCHE SIMPLIFIÉE POUR OBTENIR SON PASS GRATUITÉ DEPUIS LE 1ER JUILLET

Afin d'anticiper les démarches et profiter de la gratuité dès le 1er septembre, Montpellier Méditerranée Métropole et TaM ont permis aux habitants de la métropole d'effectuer leur demande de Pass gratuité dès le 1er juillet, via un parcours simplifié et unique.

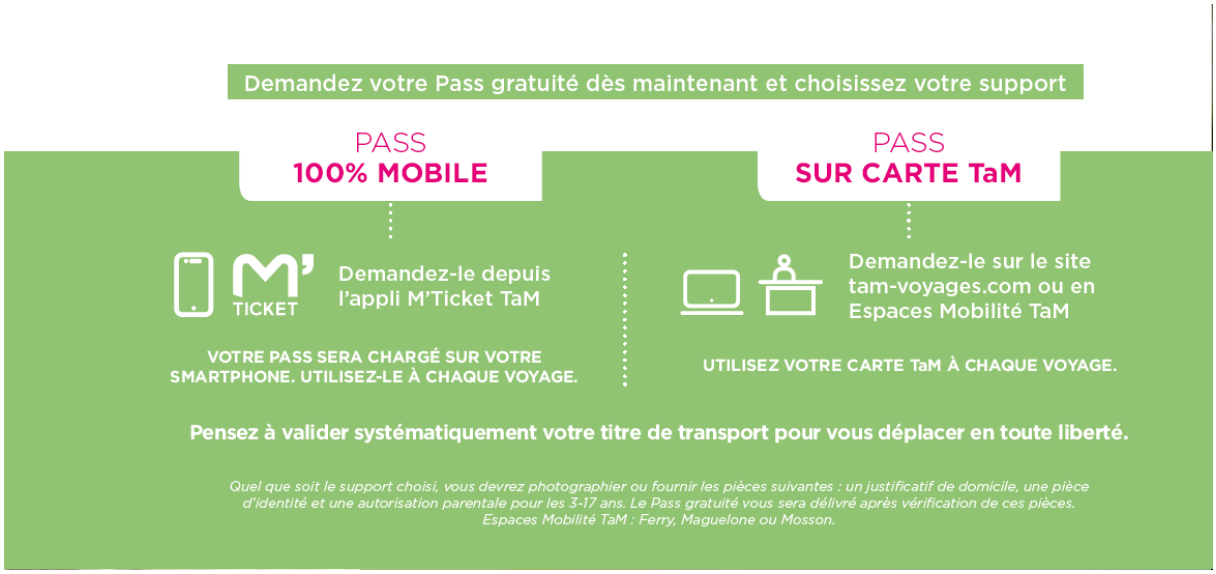
Qu'il s'agisse du Pass week-end gratuit ou des Pass -18 ans gratuit et +65 ans gratuit, **les résidents peuvent choisir le support qui leur convient :**

- *télécharger l'appli M'Ticket pour voyager en possession d'un titre de transport 100% dématérialisé,*
- *charger le Pass gratuité sur carte TaM, en en faisant la demande sur la boutique en ligne tam-voyages.com ou en Espace Mobilité.*

Chaque demande doit obligatoirement s'accompagner des pièces justificatives suivantes :

- *une pièce d'identité du futur détenteur du Pass gratuité,*
- *un justificatif de domicile,*
- *une autorisation parentale pour les mineurs âgés de 3 ans à 17 ans.*

Dans l'attente du 1er septembre, les demandeurs ont automatiquement bénéficié du Pass week-end gratuit *pour profiter pleinement de l'été et voyager gratuitement sur le réseau TaM le week-end.*



DES ACCUEILS RENFORCÉS POUR ACCOMPAGNER LES USAGERS

Montpellier Méditerranée Métropole et TaM facilitent les démarches en cette période de rentrée scolaire, placée sous le signe de la phase 2 de la gratuité des transports en commun. Pour absorber la hausse des demandes et assurer un traitement dans les meilleurs délais, **les effectifs des équipes commerciales ont été doublés depuis le 1er juillet.**

✓ 4 Espaces Mobilité temporaires supplémentaires

Dès le lundi 16 août 2021, quatre Espaces Mobilité TaM supplémentaires ont ouverts par anticipation pour faciliter la réception des demandes de Pass gratuité. Situés au cœur du réseau TaM, ils permettent d'effectuer toutes les démarches : création de Pass gratuité, d'abonnements transports et stationnement... Ces accueils sont ouverts aux horaires suivants depuis le 16 août et jusqu'au 17 septembre 2021 :

- *OCCITANIE : du lundi au vendredi de 9h à 18h*
- *SABINES : du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30*
- *NOTRE-DAME DE SABLASSOU : du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30*
- *CIRCÉ (ODYSSEUM) : du lundi au vendredi de 12h30 à 18h*

✓ Des horaires d'ouverture étendus

Les amplitudes horaires des Espaces Mobilité TaM Ferry, Maguelone et Mosson sont également élargies :

- *Ferry : du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 9h à 19h, du 16 août au 4 octobre 2021 inclus*
- *Maguelone : du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 9h à 19h du 23 août au 4 octobre 2021 inclus*
- *L'Espace Mobilité Mosson sera ouvert aux horaires habituels.*

3- RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT DE TOUS LES HABITANTS

UN COUP DE POUCE POUR LES FAMILLES EN CETTE RENTRÉE SCOLAIRE

L'augmentation du pouvoir d'achat est une revendication forte pour de nombreux habitants de la Métropole et tout particulièrement de la ville de Montpellier où les difficultés sociales sont importantes. La gratuité des transports permettra à de nombreuses familles qui ne pouvaient pas bénéficier d'une tarification réduite (aujourd'hui elle n'existe que pour certains chômeurs ou bénéficiaires du RSA…), d'économiser sur les dépenses de transport.

Pour une famille avec 2 enfants de moins de 18 ans, le gain de pouvoir d'achat représentera 392 euros pour cette année scolaire 2021/2022, un montant équivalent à l'allocation de rentrée scolaire (fixée de 370€ à 404€ selon l'âge, et sous conditions de ressources).

392€/an ECONOMISÉS

pour une famille dont les deux enfants de moins de 18 ans utilisent un abonnement de transport annuel (hors réduction de 10% pour les résidents)

DES ÉCONOMIES POUR TOUS

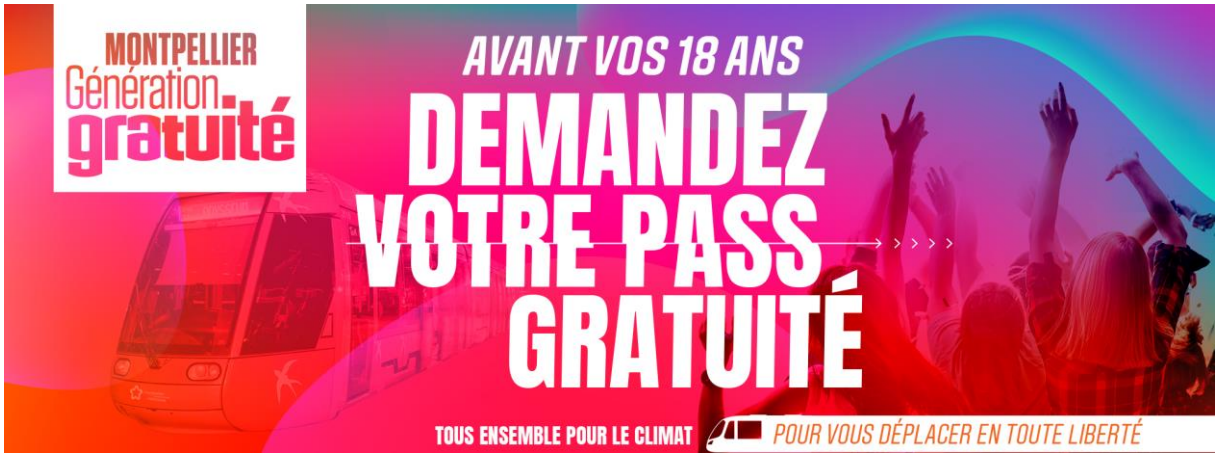
321€/an
la somme économisée par une personne de+ 65 ans avec la gratuité du réseau TaM.

1750€/an
l'économie réalisée par une famille de 4 personnes quand la gratuité des transports sera totale fin 2023.

6063€
dépensés par un automobiliste par an (carburant, entretien, assurances...).**

SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT DES SENIORS

Après une année difficile faite de restriction des déplacements et de crainte pour la santé, les seniors aspirent à profiter de leurs proches en toute liberté et à retrouver davantage de vie sociale. Avec la mise en place du Pass gratuité pour les + de 65 ans, leurs déplacements seront facilités au sein de la métropole. A la clef, une économie de 321 euros par an d'abonnement, particulièrement appréciable pour les nombreuses petites pensions.



GÉNÉRATION GRATUITÉ : VOYAGER EN TOUTE LIBERTÉ POUR LES MOINS DE 18 ANS

La mobilisation de la jeunesse lors des marches pour le climat a démontré leur forte sensibilité aux questions environnementales. *La Métropole encourage cette prise de conscience avec la gratuité des transports en commun, marqueur fort de la transition écologique et solidaire, et met en place le dispositif « Génération gratuité ».*
Avec « Génération gratuité », les jeunes habitant la métropole et fêtant leur 18ème anniversaire cette année peuvent solliciter le Pass gratuité et continuer à en bénéficier après leurs 18 ans.

- *être né après le 01/07/2003 et effectuer sa demande de Pass avant ses 18 ans*
- *habiter la Métropole de Montpellier*

Avec « Génération gratuité », le Pass – de 18 ans pourra être renouvelé et permettre aux jeunes de bénéficier de la gratuité au-delà de leurs 18 ans, sous réserve de présentation d'un justificatif de domicile.

AU MOINS 10% DE RÉDUCTION POUR TOUS LES AUTRES ABONNÉS RÉSIDENTS DE LA MÉTROPOLE

Dans l'attente de la gratuité totale fin 2023, les abonnés du réseau de transports bénéficient également d'ores et déjà d'un geste fort pour le pouvoir d'achat, avec la reconduction de la remise de 10% de leur abonnement, instaurée en 2020.
Cette réduction d'au moins 10% est valable sur l'ensemble des abonnements : abonnement annuel, abonnement 31 jours, abonnement jeune de moins de 26 ans, abonnement senior de plus de 60 ans…

La mise en place de la gratuité des transports bénéficie ainsi à tous les usagers de la Métropole.

4- AGIR POUR LE CLIMAT AVEC UN DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE DES TRANSPORTS DÉCARBONES À MONTPELLIER

PROTÉGER LA SANTÉ

A Montpellier, 40 % des émissions de CO2 proviennent des transports dont l'automobile. Selon le diagnostic établi par le Plan climat 2013-2018 de l'Agglomération, Montpellier émet 1,7 tonne équivalent CO2 par habitant contre 1,6 à Grenoble et 1,3 à Nantes. **Cette pollution entraîne une forte dégradation de l'air dont toutes les études démontrent qu'elle est source de maladies.** *La France a été condamnée par la Cour de justice européenne pour le dépassement des seuils de dioxyde d'azote de manière répétée dans 12 agglomérations dont Montpellier, exposant ainsi la santé de ses concitoyens.*

La gratuité des transports en commun, avec la flotte propre de TaM (tramways ou bus au gaz naturel), offre un choix de mobilité respectueux pour la planète.



RÉDUIRE LES EMBOUTEILLAGES DU CŒUR DE MÉTROPOLE

Montpellier est confrontée à une congestion automobile croissante et il devient extrêmement difficile de circuler en voiture. Les classements nationaux et internationaux sont largement négatifs : 9e en France pour TomTom, 8e pour l'observatoire Inrix et 3e par le temps perdu dans les embouteillages (source : MidiLibre.fr).

Ce sont près de 140 000 véhicules qui entrent et sortent chaque jour dans la ville de Montpellier *soit 280 000 déplacements dégradant fortement la qualité de vie des Montpelliérains par les embouteillages et leurs nuisances : augmentation de la durée des déplacements, baisse de la qualité de l'air, bruit, incivilités routières.*

La gratuité incitera les automobilistes à franchir le pas des transports en commun, partiellement ou en totalité, en déposant sa voiture dans un parking relais par exemple.

Ainsi à Dunkerque, près d'un an après la mise en place de la gratuité, 48 % des nouveaux usagers du bus provenaient de la voiture (Source : Urbis)



©Christophe Ruiz – Montpellier Méditerranée Métropole

UN DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT LES PLUS IMPORTANTS DE FRANCE POUR DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ZÉRO CARBONE

La nécessité d'offrir des services de mobilité plus respectueux de la planète constitue un enjeu majeur pour la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole. **Outre la gratuité des transports, ce mandat est marqué par de nombreuses mesures ambitieuses dans le domaine des transports :** *développement des transports en commun, accélération du déploiement du réseau cyclable et accompagnement du système vélo, incitation aux mobilités actives et partagées …*

Des engagements tenus :

- **plan mobilités actives de 150 millions d'euros** *pour améliorer les infrastructures nécessaires à la marche, au vélo, et pour les personnes à mobilité réduite*
- **généralisation du 30 km/h** *en ville pour renforcer la sécurité des piétons et cyclistes*
- **achat de 77 nouvelles rames de tramway et de 60 bus** *pour moderniser le parc roulant et anticiper la hausse du trafic*
- **réalisation de nouvelles pistes cyclables** *pour encourager la pratique*
- **mise en place d'une prime de 500**€ *à l'achat d'un vélo électrique, sollicitée par 10 000 habitants de la Métropole pour offrir une alternative décarbonée sur les trajets domicile-travail*

- **création de quartiers apaisés** *pour réduire l'usage de la voiture au cœur des quartiers résidentiels et aux abords des équipements publics*
- **lancement de la solution de covoiturage Klaxit** *afin de réduire l'autosolisme et la congestion automobile aux heures de pointe*

Des réalisations majeures à venir :

- *réalisation de la* **ligne 5** *de tramway en 2025*
- *extension de la* **ligne 1** *de tramway jusqu'à la gare TGV Sud de France en 2024*
- *création de* **4 lignes de bus à haut niveau de service** *(BHNS)sur voies réservées*
- *déploiement de* **bus à hydrogène**
- *création d'un* **nouveau centre d'exploitation et de maintenance** *tramway et bus à Grammont*
- *création d'une* **zone à faible émission** *(ZFE)*
- *construction d'un* **réseau express vélo** *(REVé)*

1 Md€ D'INVESTISSEMENT

est budgété par la Métropole de Montpellier d'ici 2026 pour développer les transports zéro carbone

Contact presse

Montpellier Méditerranée Métropole
Julien PEINE
04 67 13 48 78 / 06 88 07 72 42

j.peine@montpellier3m.fr

TaM
Marjorie ORTIS
06 25 33 41 9
marjorie.ortis@tam-way.com

@PresseMTP
#DestinationCulture

newsroom.montpellier3m.fr